

CENTRE DE LA PETITE ENFANCE CPE du YM-YWHA

PROTOCOLE DE SANTÉ

Ce protocole de santé vise à maintenir des normes élevées de santé au Centre de la Petite Enfance du YM-YWHA. Si votre enfant présente un nouveau problème de santé, il est impératif d'en informer l'administration ainsi que les éducateurs.

Tous les enfants doivent rester à la maison lorsqu'ils sont malades, non seulement pour se rétablir, mais aussi par responsabilité communautaire envers les autres enfants du groupe.

Les critères suivants sont pris en considération pour déterminer si un enfant doit rester à la maison :

- ☐ le confort de l'enfant
- ☐ éviter la propagation de maladies contagieuses
- ☐ éviter les perturbations dans le groupe
- ☐ l'incapacité à répondre aux besoins individuels de l'enfant

Il est de la responsabilité des parents de se préparer, eux et leur enfant, à la garde à domicile en cas de maladie, soit en planifiant des congés flexibles, soit en familiarisant leur enfant avec des proches ou des gardiens disponibles sur appel.

Nous comprenons et comprenons avec la réalité de devoir garder un enfant malade à la maison. Cependant, une garderie a la responsabilité d'assurer la santé, le bien-être et le confort de tous les enfants et éducateurs. Si tous les parents gardent leurs enfants malades à la maison, tous les enfants resteront en meilleure santé. Cela entraînera moins de jours de travail perdus et moins de maladies chez les parents également.

TOUS LES ENFANTS DOIVENT SE LAVER LES MAINS dès leur arrivée le matin. Cela contribue grandement à prévenir la transmission des maladies contagieuses.

La garderie ne peut être responsable des enfants malades. Les parents seront avisés si leur enfant développe de la fièvre, définie comme suit, et devront venir le chercher :

- ☐ 38,5°C (101,3°F) mesurée à l'oreille ou au front
- ☐ 37,5°C (99,5°F) mesurée sous le bras

POLITIQUE DU CPE du Y

Le CPE du Y exclura tout enfant présentant l'un des symptômes suivants :

- ☐ fièvre
- ☐ irritabilité marquée
- ☐ somnolence ou léthargie
- ☐ difficulté à respirer ou toux persistante
- ☐ éruption cutanée
- ☐ vomissements
- ☐ diarrhée
- ☐ tout autre symptôme préoccupant

NOTE : UN ENFANT PEUT REVENIR AU CENTRE UNIQUEMENT S'IL EST SANS SYMPTÔMES, SANS FIÈVRE ET SANS MÉDICAMENTS PENDANT 24 HEURES.

NOTIFICATION DES MALADIES / ÉPIDÉMIES

Les parents seront informés par courriel de toute maladie présente au centre.

En cas d'éclosion (4 cas d'une même maladie selon le CLSC), les parents recevront une communication précisant le nombre de cas et les lieux concernés.

Pour protéger la santé de tous les enfants, les directives suivantes s'appliquent lorsque votre enfant est retourné à la maison :

- 1.Diagnostic écrit fourni par un professionnel de la santé
 - 2.Fin de la période de traitement ou d'observation (voir dernière page du document pour les conditions spécifiques)
 - 3.L'enfant est assez en forme pour participer aux activités quotidiennes du centre.
-

ACCIDENTS ET BLESSURES

Des accidents imprévus peuvent survenir, mais le CPE prend toutes les mesures préventives nécessaires.

Procédures de notification aux parents :

- Blessures à la tête ou au corps : les parents seront avisés immédiatement.
 - Blessures mineures : les parents seront informés lors du départ par un rapport d'incident. Tous les rapports signés seront conservés dans les dossiers du CPE.
-

ADMINISTRATION DE MÉDICAMENTS PRESCRITS PAR UN PROFESSIONNEL DE LA SANTÉ

Conformément au **Ministère de la Famille**, articles 116 à 120 :

Aucun médicament ne peut être administré à un enfant sans l'autorisation écrite du titulaire de l'autorité parentale et d'un professionnel de la santé (médecin ou pharmacien licencié).

L'étiquette du pharmacien fait foi de l'autorisation médicale.

FOURNIR UNE PREUVE QUE VOTRE ENFANT PREND DES ANTIBIOTIQUES.

Une photo de l'étiquette du médicament (nom de l'enfant, date, nom du produit) est acceptée.

Les employés ne peuvent administrer que des médicaments prescrits comportant les informations suivantes : nom de l'enfant, posologie, durée du traitement, date de péremption.

Pour des raisons de confidentialité et sécurité, **tous les médicaments doivent être remis à un éducateur**, qui les rangera dans une boîte fermée à clé.

Exceptions : **acétaminophène, solutions de réhydratation orale, gouttes nasales salines, crème à l'oxyde de zinc et écran solaire sans PABA** peuvent être administrés avec l'approbation écrite des parents, sans prescription médicale.

FIÈVRES POST-VACCINALES

Un enfant vacciné qui ne présente aucun autre symptôme et qui peut participer aux activités peut rester au CPE.

Informez l'éducateur après une vaccination et fournissez une confirmation du professionnel de la santé.

Le CPE ne peut administrer d'acétaminophène pour soulager l'inconfort post-vaccination.

ADMINISTRATION D'ACÉTAMINOPHÈNE

L'acétaminophène peut être administré uniquement pour réduire la fièvre, pas pour soulager la douleur (ex. poussées dentaires).

En cas de fièvre, vous serez contactés. Le produit sera administré avec votre consentement verbal, et vous devrez venir chercher votre enfant.

Fièvre : 38,5°C (101,3°F) à l'oreille/front, ou 37,5°C (99,5°F) sous l'aisselle.

POLITIQUE DU CPE DU Y : UN ENFANT PEUT REVENIR AU CENTRE UNIQUEMENT S'IL EST SANS SYMPTÔMES, SANS FIÈVRE ET SANS MÉDICAMENTS PENDANT 24 HEURES.

Note : après **trois jours consécutifs de fièvre**, un billet médical sera exigé.

MALADIES CONTAGIEUSES

Rhumes et infections des voies respiratoires

Symptômes : nez qui coule, yeux larmoyants, mal de gorge, éternuements, respiration sifflante, fièvre, toux.

Transmission par toux, éternuements et contact des mains.

POLITIQUE : Les parents seront appelés si leur enfant a de la fièvre **et/ou** ne peut pas fonctionner en groupe.

Diarrhée

Définie par des selles liquides. Peut entraîner déshydratation.

POLITIQUE : les parents seront appelés si l'enfant présente des selles liquides.

Retour possible : selles contenues dans la couche ou l'enfant va à la toilette seul. Pas de sang ni mucus dans les selles.

Vomissements

L'enfant doit rester à la maison s'il vomit, accompagné de diarrhée ou de fièvre, ou s'il ne peut pas fonctionner en groupe.

POLITIQUE : retour possible **24 h après le dernier vomissement.**

Éruptions cutanées

Symptômes : rougeurs, gonflements, lésions croûteuses, démangeaisons, fièvre possible.

Un diagnostic médical est requis.

POLITIQUE : les parents peuvent être appelés selon la nature de l'éruption.

Retour possible avec un billet médical. Les lésions purulentes non couvertes nécessitent un retrait.

Conjonctivite

Symptômes : inflammation, rougeur, démangeaison, écoulement.

POLITIQUE : l'enfant peut revenir 24 h après le début du traitement ou lorsque les symptômes ont disparu.

Poux de tête

Symptômes : démangeaisons, lentes visibles près du cuir chevelu.

Transmission par contact direct ou objets personnels.

POLITIQUE : les parents seront appelés. Retour possible après traitement **et retrait de toutes les lentes**, 24 h après le traitement. Une vérification sera faite au retour.

RESSOURCES

- « La Santé des Enfants en service de garde éducative » – Ministère de la Famille
- « Well Beings – A Guide to Health in Child Care » – Société canadienne de pédiatrie
- « Prévention et contrôle des infections dans les services de garde » – Santé et Services sociaux Québec
- Pédiatre – Hôpital de Montréal pour enfants – Dr V.S
-

- R glementation – Minist re de la Famille – www.mfa.gouv.qc.ca
 - Direction r gionale de sant  publique de Montr al – octobre 2023
-

MALADIES INFANTILES COURANTES (retour avec billet m dical)

Maladie	Retour au centre autoris�
Imp�tigo	24 h apr�s d�but du traitement, l�sions
Scarlatine	couvertes
Angine streptococcique	24 h apr�s d�but du traitement
Coqueluche	24 h apr�s d�but du traitement
Rougeole	Apr�s 5 jours d'antibiotiques
Rub�ole	5 jours apr�s apparition de l'�ruption
Ros�ole	7 jours apr�s apparition de l'�ruption
Varicelle	
Oxyures	Aucun retrait si l'enfant se sent bien
Syndrome main-pied-bouche	Quand toutes les v�sicules sont s�ches et cro�t�es
Cinqui�me maladie	12 h apr�s le d�but du traitement
	Quand toutes les v�sicules sont s�ches
	Aucun retrait si l'enfant se sent bien

Ce document a  t  r vis  et approuv  par le conseil d'administration du CPE du Y